

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — VIENNE, 24 JANVIER.

Les affaires hollando-belges ont été depuis peu l'objet de conférences diplomatiques; il paraît que l'on s'est déjà entendu sur les nouvelles bases d'après lesquelles les négociations auraient lieu. Un courrier de l'ambassade hollandaise est parti d'ici ces jours derniers, porteur de dépêches relatives à ces affaires.

ESPAGNE.

Des nouvelles de Valence portent que le fort de Chelon qui depuis le 15 janvier était assiégé par plusieurs bandes de rebelles au nombre de 1,000 hommes, a été secouru le 19 par la 2^e brigade de la 2^e division de l'armée du centre, qui a fait lever le siège. Cabrera s'est porté ensuite sur Jerico, et Gabriel s'est dirigé sur la Plana.

On écrit de Madrid, le 26 janvier : Un décret royal publié dans la Gazette de Madrid du 25 janvier accorde un congé à M. Lopez, ministre de l'intérieur pour motif de santé. M. Augustin Armendariz, député aux cortès et chef de section du même département exercera par intérim les fonctions de ministre de l'intérieur.

FRANCE. — PARIS, 2 FEVRIER.

On a répandu cet après-midi le bruit de nouveaux troubles survenus à Strasbourg. A la bourse, ces bruits avaient quelque consistance; pour notre compte, nous avons des lettres de Strasbourg d'avant-hier qui ne permettent pas de croire au moindre événement qui ne daterait pas d'hier, et dont la nouvelle n'aurait pas été transmise par le télégraphe. P. S. Voici ce qu'on affirme être vrai de Strasbourg : A la suite de l'entrée en prison des officiers qui se sont constitués prisonniers, quelques militaires, et des citoyens de Strasbourg, auraient demandé leur mise en liberté. Une espèce d'émeute s'en serait suivie, et la troupe qu'on aurait voulu mettre sous les armes, aurait refusé de marcher. Une autre lettre dit au contraire que les troupes ont fait leur devoir et que tout est rentré dans l'ordre.

Ce qui est certain, c'est que le général Bugeaud vient de partir pour Strasbourg en poste, avec pouvoir de prendre le commandement supérieur de la 5^e division militaire, et d'agir énergiquement. — Le Constitutionnel annonce que le général Voiron est remplacé à Strasbourg, dans le commandement de la 5^e division militaire, par le général Bucher.

Le ministre du commerce et des travaux publics doit très-prochainement porter à la chambre des députés deux projets de loi, si impatiemment attendus, sur les chemins de fer à établir de Paris à Bruxelles et de Paris au Havre. Cette présentation a été retardée jusqu'ici parce que l'on attendait une délibération de la chambre de commerce du Havre, qui n'est parvenue que tout récemment à l'administration des ponts et chaussées. Tout donne lieu de penser que les deux projets seront adoptés dans la présente session, et l'exécution des travaux pourra être commencée immédiatement, au moins en ce qui concerne le chemin de fer de Paris à Bruxelles, pour lequel les fonds, fournis en grande partie par des capitalistes belges, sont prêts dès à présent. Malheureusement les choses ne semblent pas aussi avancées à l'égard du chemin de la Normandie, et on craint que la réalisation de cette grande et nationale entreprise ne soit trop long temps ajournée par la timidité des spéculateurs et des capitalistes. (Débats)

On disait aujourd'hui que de nouvelles révélations, faites par Meunier, avaient mis en mouvement toute la police pour faire des arrestations parmi les membres de la Société des Familles. De nombreux mandats ont été décernés; quelques-uns ont été mis à exécution, mais ils ont été suivis de suites en liberté. (Le Droit)

M. Joussein de Lassalle a cessé d'être directeur du Théâtre-Français. Par arrêté en date de ce jour, le ministre de l'intérieur a prononcé sa révocation.

Un journal annonce que M. Aguado vient d'acheter, moyennant 100,000 fr., trois tableaux, un Corrége, un Dominique et un Vandick. Ces trois morceaux capitaux ont été, dit-on, détachés d'une riche collection qu'un homme de goût rassemble dans l'ancienne galerie Lebrun, rue du Gros Chêne.

On lisait ce matin dans le journal l'Europe : Un événement bien grave préoccupe toutes les personnes qui s'intéressent à la Comédie Française. Le directeur de ce premier de nos théâtres est accusé d'avoir abusé de la confiance des sociétaires et du gouvernement, en faisant vendre à son profit une grande quantité de coupons de loges et d'autres billets. Les scellés ont été mis sur tous ses papiers, et même apposés sur son cabinet particulier. Ces papiers contiennent ils, comme on le prétend, la preuve du délit qu'on impute à cet administrateur? Tous les gens de lettres, qui n'ont eu qu'à se louer de leurs rapports avec lui, espèrent, ainsi que nous qu'ils fourniront la preuve de son innocence. Ce qui le fait croire, c'est que M. Joussein s'est mis lui-même à la disposition du procureur du roi, et il ne paraît en aucune façon redouter l'issue de cette affaire. — On écrit de Toulon le 28 janvier :

Les préparatifs pour la prochaine expédition de Constantine se poursuivent avec une nouvelle activité depuis quelques jours; et, nonobstant tous les bruits que l'on a répandus touchant cette expédition, on peut croire qu'elle aura lieu au mois de mars pro-

chain. M. le contre amiral Massieu de Clerval, qui doit prendre le commandement de la division navale chargée d'effectuer le transport d'une partie de l'armée expéditionnaire, est déjà arrivé dans nos murs et il s'occupe activement de l'organisation de l'escadre. — Le brick le Cygne, les goélettes la Légère et l'Étoile, ont quitté notre rade hier et aujourd'hui. L'un de ces bâtiments va, dit-on, à Tunis; le gouvernement veut savoir apparemment d'une manière positive, si la peste fait réellement des ravages dans ces contrées assez rapprochées de Constantine.

On presse l'armement des paquebots destinés au service de la correspondance du Levant. Le Mentor est sorti du port et a fait route vers les îles d'Yères pour aller essayer ses machines; il était le soir de retour sur rade. Le Dante est entré dans le port. — Le brick la Comète, venant d'Alger, est arrivé sur rade; il a touché à Arzew, en sorte que les nouvelles qu'il apporte de la capitale de la régence sont d'une date ancienne. Le paquebot qui était déjà attendu mardi, n'est pas encore arrivé aujourd'hui samedi.

— Avant hier, dans la matinée, des pêcheurs de la commune d'Argenteuil, en retirant leur filet, virent avec effroi qu'il contenait le cadavre déjà en putréfaction d'un jeune homme d'une trentaine d'années, d'une mise soignée, et portant du linge d'une finesse remarquable. Ce malheureux avait les jambes bouclées à l'aide d'une courroie en cuir, et ses deux bras étaient attachés au corps au moyen d'un foulard : circonstances qui indiqueraient qu'il s'agit non d'un suicide, mais d'un assassinat. Personne n'ayant reconnu l'identité de la victime, M. le maire d'Argenteuil l'a fait transporter immédiatement à la Morgue, où son corps a été exposé. De son côté, la justice informe, et plusieurs personnes ont été interrogées. (Journal général des Tribunaux.)

Il y a quelques années, M. Say estimait que le nombre de souliers fabriqués en France s'élevait à cent millions de paires, et que le salaire des ouvriers était de 300 millions de francs, somme égale que la valeur de la matière d'or au moins double. Le coût de la main d'œuvre, en Angleterre, pour cet objet, ne s'élevait pas alors à plus de 8 millions liv. sterling (200 millions fr.), divisés entre 264,300 ouvriers. La sellerie française joint d'une très grande réputation à l'étranger, et ne se vend pas dans l'Amérique du sud une seule selle de luxe qui n'ait été fabriquée à Paris. Cette seule branche d'industrie fournit à l'exportation une somme de plus de 2 millions de fr. Depuis que quelques fabricants anglais se sont établis à Pont-Audemer, le vernissage des cuirs a fait aussi de grands progrès en France. Les cuirs vernis français ont même plus de souplesse que ceux fabriqués en Angleterre, et leur sont préférés pour la chaussure dans les contrées méridionales de l'Amérique.

La France a rayé à l'orient son industrie des maroquins; on ne peut rien voir de plus parfait que les peaux maroquinées qui sortent de la fabrique de Choisy. Mais de toutes les branches de cette industrie, la mégisserie française est celle qui est la plus avancée et qui a maintenu sa supériorité sur celle de l'Angleterre. On peut évaluer à 30 millions de francs la valeur des gants fabriqués annuellement en France. Il y a douze à quinze ans, Grenoble était la seule ville où l'on fit les gants courts; dit de Grenoble. Aujourd'hui Paris, Chaumont, Lunéville et plusieurs autres villes du Nord, concourent à cette production. Les fabriques de Lunéville occupent à elles seules 10,000 ouvriers. Vendôme confectionne exclusivement les gants communs; Rennes les gants de daim, et Niort s'est assuré le privilège presque exclusif des gants de castor.

L'Angleterre demande à la France 4 million 500,000 paires de gants chaque année, quoique Woodstock, Londres, Yeovil, Ludlow et Lomminster en fabriquent des quantités considérables. Worcester, que nous n'avons pas nommé, et qui est le centre le plus important de cette industrie, produit annuellement 500,000 paires de gants de castor et 5 millions 600,000 paires de gants de peau d'agneau ou de chevreau dont la valeur ne peut être portée à moins de 375,000 livres sterling (9 millions 575,000 francs); et cependant Nottingham et Leicester mettent en circulation un nombre prodigieux de gants de coton.

Bulletin de la bourse de Paris du 2 février. — Le bruit s'est répandu aujourd'hui à la bourse que les prisonniers continués dans l'affaire de Strasbourg avaient été délivrés par la population. Cette nouvelle a produit une baisse de 45 à 50 centimes sur le 3 pour cent; cependant les journaux de cette ville, arrivés dans la matinée, ne font nullement mention de cette insurrection populaire. Les espagnols, fermés hier à 28, ont été très faibles à 25 7/8; on s'attendait à Madrid, le 26, à une insurrection militaire, par suite du départ forcé de Narvaiz. Les autres fonds ont été stationnaires pour la plupart. — A la fin de la bourse, le 3 p. c. a repris faveur et était demandé à 79 65. On disait alors, pour justifier ce mouvement de hausse, que la garnison de Strasbourg avait repris les prisonniers, et que les nombreuses arrestations qui avaient été faites assuraient la tranquillité de Strasbourg.

BELGIQUE.

Bruxelles, 3 février (trois heures). Bourse inactive, cours incertains. Les esprits étaient préoccupés de la cote de Londres du 1^{er}, que l'on dit en baisse, et des événements de Strasbourg, dont nous donnons le résumé à l'article Paris. Ardois 23 3/4 78 24 fait, reste après la cote 24 papier au 10, et argent au 6. Rien dans les autres valeurs. Amsterdam, 1^{er} janvier. — Dette active 2 1/2 p. c. 53 3/16 15 1/16, 5 p. c. 104 7/16 12 7/16, billets de banque 22 7/16 15 1/16, syndicat 94 1/16 3/4, société de commerce 181 1/2 3/4 182 1/4, Ardois pièces de 85 liv. 24 1/2 7/16, dito grosses pièces 24 1/4, différée 8 1/2 1/16 7/8, passive 7 5/16 3/8, brésiliens 85 7/8, Naples 00, russes 104 1/8.

Marché des huiles et graines. — Les graines grasses ont été très-offertes. L'huile de colza toujours en baisse. Les tourteaux sans affaires aux précédents prix.

La chambre des représentants a voté aujourd'hui la loi qui autorise le gouvernement à accorder franchise de droits pendant trois ans à l'entrée des machines, etc., venant de l'étranger.

Elle s'est ensuite occupée de la loi sur les barrières et a adopté un amendement de M. Polléus; par suite duquel toutes les conventions devront être déférées aux tribunaux de simp. le police M. Lebeau avait proposé de rendre la loi définitive, alléguant que chaque année, lors de la discussion du budget des voix et moyens, on aurait tous jours les moyens d'y porter des modifications. Après une assez longue discussion cette proposition a été repoussée.

M. le ministre des travaux publics a déclaré, dans le cours de la discussion, que l'arrêté du 28 décembre contre lequel réclame les

entrepreneurs de roulage, n'était que provisoirement maintenu, et que le gouvernement se réservait d'accorder des facilités dans la saison d'été.

La chambre a ensuite fixé la séance de demain à deux heures, pour entendre des rapports de pétitions et s'occuper, s'il lui reste assez de temps, des demandes en naturalisation; elle a fixé à lundi la discussion du budget de l'intérieur, des dotations et de la dette publique.

Au commencement de la séance, M. Donny a déposé sur le bureau le projet de règlement pour les rapports du gouvernement avec la Société Générale comme caissier de l'état. La chambre en a ordonné l'impression. Une pétition relative à l'élection de M. Cornely par le district de Maestricht a été renvoyée à la commission de vérification des pouvoirs.

— Deux séances de la cour d'appel, hier et avant hier, ont été consacrées aux débats d'une alimentation que Mme. Lecharlier, née Brieskau, réclame de son époux le général. Celui-ci a opposé une fin de non recevoir, en niant la légalité de son mariage. Les plaidoiries ont été longues et animées. Le procureur-général a conclu à une pension alimentaire proportionnée à la fortune du général. La cour prononcera lundi 13.

— On vient de distribuer le rapport très-détaillé fait par M. de Paydt, au nom de la section centrale, sur le projet de loi relatif à l'organisation de l'école militaire. Les sections ayant considéré que la détermination de l'emplacement de l'école pourrait donner lieu à une multitude de réclamations inspirées par l'intérêt de localité, ont exprimé le vœu que la loi n'en fit pas mention. Deux sections ont proposé d'ajouter à l'école une division pour le génie civil et les mines. L'article premier du projet de la section centrale admet ces deux principes, en ces termes : « Il est établi dans le royaume une école militaire destinée à former des officiers pour les armes de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, du génie et le corps de l'état-major. Il y aura en outre une division pour les applications au génie civil et aux mines. » Les autres dispositions sont purement réglementaires.

— On nous communique, dit l'Éclair, la lettre suivante, adressée par M. le général commandant la province, à M. le capitaine commandant la place de Louvain : D'après une dépêche du département de la guerre, en date d'hier, j'ai l'honneur de vous informer que, par disposition du même jour, M. le ministre a opéré les mutations suivantes dans le personnel des officiers de santé; savoir : M. le médecin principal Lepage, de l'ambulance de la 1^{re} division de Parmée est détaché au département de la guerre; M. le médecin principal Feigneaux, actuellement détaché à l'hôpital de Louvain, reprend ses fonctions à l'ambulance de la 3^e division à laquelle il appartient; il est remplacé audit hôpital par le médecin de garnison Delamarre, maintenant attaché à l'hôpital de Tournai.

— Bruxelles, le 31 janvier 1837. — Le bal donné par M. le baron d'Huart dans les vastes salons de l'hôtel des finances a été fort nombreux et des plus brillants malgré la maladie régnante à Bruxelles, qui a empêché bien des invités de se rendre à cette fête. La réunion se composait de plus de 400 personnes appartenant à l'élite de la société. Les danses très animées, se sont prolongées fort tard.

LIÈGE, LE 4 FEVRIER.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 3 février. — L'appel nominal constate l'absence de MM. Tilmant et Delchay (indisposé).

M. Jammé donne lecture de l'analyse de la correspondance en vertu de l'article 6 du règlement d'ordre intérieur. En voici les principaux objets :

1. Proposition du directeur des taxes municipales d'accorder une bonification aux convoyeurs sur le produit des convois.
2. Le sieur J. J. A. Foxhalle demande la place de commissaire-adjoint.
3. Ad. Poncette, maréchal de logis chef de la gendarmerie à Liège, forme la même demande.
4. Lettre de la députation permanente du conseil provincial, contenant des observations sur le projet de régularisation des abords de l'entrepôt.
5. Lettre de la même, par laquelle elle transmet une réclamation des brasseurs de Liège, contre le nouveau tarif des droits à établir sur la bière.

M. Roigeur demande la rectification d'une partie du procès-verbal relative aux changements du tarif de l'octroi : le droit sur les cochons de lait reste le même que celui qui existe actuellement.

L'ordre du jour est la discussion du budget.

M. Jammé présente quelques considérations sur l'ensemble des dépenses dans leurs rapports avec les recettes.

Après des considérations générales, il entre dans le cœur de la matière et l'exprime en ces termes : J'appellerai d'abord toute votre attention sur la grande division de recettes et de dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires.

Les dépenses nécessaires à toutes les parties quelconques du service public, sans exception aucune, toute dépense se reproduisant annuellement et à défaut de laquelle il y aurait gêne et souffrance pour des institutions sur lesquelles se fonde le bien-être de la commune, tous les fonds réclamés pour les intérêts et l'amortissement de la dette constituée et ceux des divers emprunts et de leur amortissement, constituent les dépenses ordinaires auxquelles il faut que les recettes ordinaires puissent faire face. Eh bien, Messieurs, le projet de budget de 1837, présente une économie sur les recettes ordinaires de 83,603 05, et il faut remarquer que dans ce budget, le produit des taxes qui a été calculé sur les six derniers mois de 1835 et les six premiers mois de 1836 y figure pour le chiffre de 767,350, tandis que le chiffre total de l'exercice 1836 s'est élevé à 841,021 52, donc la différence de la recette à la dépense, en supposant la recette de 1837 égale à celle de 1836, présenterait une économie de fr. 156,319 57 à laquelle il faut ajouter ce qu'on produit de plus que les prévisions, les taxes de 1837, soit fr. 59,350, valeur dont sera augmentée le boni de l'exercice de 1836, ce qui aura pour résultat d'élever la différence entre les recettes et les dépenses ordinaires de 1837 à fr. 215,699 57, et cette économie résulte encore de la perception opérée sur l'ancien tarif. Or, par des calculs faits dont l'exactitude est reconnue, il est démontré que, si la perception de 1836 eût été effectuée avec le tarif nouvellement proposé, elle eût produit fr. 941,908 68, soit en plus fr. 100,827 16 avec qui ajoutés à l'économie de 215,699 57 élèverait au chiffre de 316,526 73.

Mais abandonnons ce qu'il y a de trop éventuel dans cette supputation, puisqu'elle se termine par l'existence d'une majoration de tarif non en-

core autorisé, et tenons nous aux chiffres basés sur des faits accomplis, sur les recettes opérées d'après l'ancien tarif, et nous restons encore en face d'une économie de 215,639 57, après avoir couvert les intérêts et l'amortissement de l'emprunt de fr. 334,920 63, non encore entré dans la caisse de la commune, et dont l'emploi figure aux dépenses extraordinaires.

M. Jamme finit par quelques considérations sur les recettes et les dépenses extraordinaires. M. Forgeur a la parole; il annonce avoir divisé les majorations en trois classes:

Table with 2 columns: Description and Amount. 1. Augmentation de dépense 73,000; 2. Création d'emplois 27,000; 3. Augmentation de traitements 30,000.

L'honorable membre entre dans diverses explications sur la nécessité de ces dépenses.

M. Lion répond en ces termes au discours de M. Despa que nous avons fait connaître.

M. Despa a prononcé, dans votre dernière séance, un discours dans une préoccupation d'esprit qu'il n'a point dissimulée. Voyons comment on peut être conduit à apprécier inexactement la situation financière de la ville, tout en posant néanmoins les chiffres tels qu'ils existent.

Ceux d'entre vous, messieurs, qui ont assisté aux séances nombreuses du comité général, dans lesquelles ont été posées les bases du budget, ne verront sans doute, comme moi, dans le reproche qui m'est adressé, qu'une intention bienveillante, dont le but a été de me forcer à faire connaître les faits qui ont précédé et accompagné vos discussions.

Cet exposé indiquait non seulement le chiffre de toutes les dépenses, de toutes les majorations sollicitées par le collège des bourgmestre et échevins, mais il faisait ressortir l'insuffisance des ressources. Ce n'est pas tout, nous nous sommes imposés le devoir de rechercher les moyens de satisfaire aux besoins reconnus indispensables.

C'est donc avec une parfaite connaissance des choses que chaque article, chaque objet a été discuté, et on peut le dire, jamais appréciation n'a été plus approfondie; car aucun renseignement, aucun éclaircissement n'a été épargné, si au gré de M. Despa, on ne s'est pas montré impitoyable pour les majorations et les dépenses légitimes, c'est qu'il ont été contraires aux principes d'une sage économie de la rejeter. En effet, toute dépense est faite en retour d'un service, et on ne peut compter sur ce service que lorsqu'il est convenablement rétribué.

D'abord, en ce qui concerne les dépenses ordinaires, il restera un boni de 222,618 fr., l'intérêt et l'amortissement d'un emprunt de 2,000,000 (120,000 fr.) laisserait encore disponible une somme de plus de 100,000 fr.; mais nous ne vous demandons que 1,115,000 fr. dont l'intérêt et l'amortissement s'élèvent à 69,000 fr. De sorte qu'il restera disponible une somme de 154,618 fr., qui sera du reste encore supérieure, parce que dans nos prévisions des recettes nous avons agi comme pour les années précédentes, en les évaluant en dessous de ce qu'on peut espérer.

Le service des dépenses ordinaires est donc amplement assuré. Mais, dit mon honorable contradicteur, si de ce chef vous avez un boni sur une nouvelle compensation vous avez un déficit sur les dépenses extraordinaires qui absorbent ce boni, au point que pour couvrir toutes les éventualités, il n'y a qu'un chef excédant de 1057 fr. 15 c. Il est plus exact et plus vrai d'ajouter à cet excédant celui de 125,117 fr. 73 c. que présente aussi le budget supplémentaire.

Il n'en sera pas ainsi parce que les principes en matière de comptabilité s'y opposent, que si vous vouliez les violer, la députation y mettrait obstacle, et que d'ailleurs les faits ne sont pas tels que vous les avez exposés.

Le budget d'un exercice arrêté par vous et approuvé par la députation des états ne peut plus être changé ni modifié.

Si dans le cours de l'année qui donne son nom à cet exercice, il se présente des dépenses urgentes, elles peuvent être votées de suite, mais elles rentrent dans le budget de l'exercice suivant. Toutefois pour obtenir l'approbation de son admission par le conseil communal et la députation des états, il faut toujours qu'on justifie que les excédents des recettes suffisent au paiement de la dépense. Or, pour obtenir un excédant on ne doit pas se borner au résultat que présente la composition des recettes et des dépenses du budget, mais on peut aussi prendre celui qui donne le produit réel des recettes comparées avec les évaluations; ainsi le budget pour l'exercice de 1837 présente un excédant de 1,057 75 Et de 425,187 73

D'un autre côté les recettes de l'octroi, pour 1836, n'ayant été évaluées qu'à 708,000, tandis que le produit s'élève à 816,000, il y a un excédant de 108,000

De sorte donc que pour faire face à vos éventualités, vous avez à votre disposition 231,250 88

Cette somme est sans doute suffisante pour appaiser les craintes de mon honorable contradicteur. Je puis même lui donner la certitude qu'aucune recette n'est d'une réalisation incertaine et que nos évaluations ayant toutes été modérées, dépasseront nos prévisions, à cet égard j'ai même la satisfaction de lui annoncer que les recettes du mois de janvier donnent un excédant de 6,346 fr. 91 cent.

Un dernier point sur lequel j'aime en terminant à lever ses doutes, C'est qu'en cette affaire comme dans toutes mes actions, j'attache beaucoup de prix à ce qu'on soit convaincu que je ne mets ni subtilité, ni finesse, ni réticence. Ce n'est donc pas pour diminuer le budget principal, ni pour assurer à celui-ci une admission plus facile que la commission a porté dans le budget extraordinaire différentes dépenses qui, d'après mon contradicteur, auraient dû figurer sur le budget ordinaire.

MM. Despa et Forgeur prennent de nouveau la parole pour appuyer leur système.

La discussion générale est fermée.

On aborde le chapitre des dépenses ordinaires.

Le traitement du bourgmestre, des échevins et du secrétaire reste le même.

M. Forgeur annonce qu'il se réserve de présenter l'année prochaine une augmentation pour les échevins, dont on exige de grands services.

Un chef de bureau 1800, Un sous-chef, 1500, augmentation de 700 fr. et par suite d'attributions.

On va aux voix sur le point de savoir si cet emploi aura 15,000 fr. Qui 21 contre 4. (MM. Beaujean, Despa, Box et Delhassé.) Un expéditionnaire, 900 frs., augmentation de 100 frs. — Admis par 23 contre 2. (MM. Dehassé et Billy.)

Un vérificateur de la comptabilité, 1,400 frs. Cet emploi nouveau existera-t-il au traitement de 2000 frs? Qui 24 contre 1. (M. Billy.)

M. Brixhe a en outre voté contre les 2,000 frs. M. Constant demande que le traitement du chef de bureau de la comptabilité soit porté à 2,000 fr. et augmenté de 200 fr.

On met aux voix la question de savoir si le traitement du chef de bureau sera augmenté? Non par 20 contre 5. Ce sont, MM. Tombear, Lambinon, Hennequin, Capitaine et Constant.

Le traitement du commis d'ordre de la comptabilité est porté à 900 frs. Le traitement du chef de bureau de la police est porté à 1800 frs. de 1500 fr. auxquels il était fixé. M. Piercet regarde cette augmentation comme une réparation, et rappelle que lors de la création de l'emploi il avait été question de porter le traitement à un taux plus élevé.

Admis à l'unanimité. Un expéditionnaire à la police fr. 300. — C'est une création. — Admis à l'unanimité. Un expéditionnaire au bureau militaire 300 fr. — C'est une création. — Admis à l'unanimité.

L'Union, après avoir reproduit la nouvelle que nous avons donnée de la translation prochaine de l'école militaire de Bruxelles à Liège, ajoute:

Cette nouvelle est très certainement prématurée. La section centrale de la chambre des représentants propose en effet que l'école militaire soit établie dans une place forte du royaume; bien des raisons font désirer que si l'école ne peut rester à Bruxelles elle soit transférée à Liège; mais rien sans doute ne sera définitivement arrêté avant la discussion de la loi d'organisation de l'école. Quand nous avons dit que la translation de l'école était décidée, nous n'avons entendu parler que du projet de gouvernement qui propose l'établissement de l'école militaire à Liège.

Le système prohibitif, battu en brèche par la théorie, voit décroître chaque jour le nombre de ses partisans. En France même, où il a jeté de si profondes racines, où tant d'intérêts individuels s'unissent pour le défendre, on commence à douter de son efficacité; on n'ose pas encore se prononcer ouvertement contre ses résultats; on se contente de demander des modifications au tarif qui substituent à la prohibition, ou à l'énumération des droits qui pèsent sur certains articles, des droits plus équitables, et mieux en harmonie avec les vrais principes d'économie politique.

Ainsi les commerçants et négociants de Nantes viennent de demander, par pétition à la chambre des députés, que le droit établi sur la houille étrangère, importée par mer, soit abaissé et uniformément fixé. La même demande a été adressée à la chambre par des négociants et commerçants du Harre et de l'Orient. Ces faits sont du plus heureux augure pour l'avenir de notre commerce et de notre industrie. Ils prouvent, que la gêne que le système prohibitif fait éprouver à la France, devient de jour en jour plus vive. Ils faciliteront aussi la conclusion d'un traité, entre la France et la Belgique, conforme aux vrais intérêts des deux peuples.

Fions nous donc au tems et à l'expérience, et nous verrons nos voisins du midi eux-mêmes venir appuyer nos réclamations auprès de leur gouvernement. L'intérêt général ne sera pas toujours sacrifié à l'intérêt particulier. Quant les producteurs se joignent à leur tour à la masse des consommateurs, pour demander qu'on débarrasse le commerce et l'industrie de leurs vieilles entraves, on peut espérer avec fondement, que, dans un avenir peu éloigné, leurs plaintes seront entendues et leurs vœux réalisés.

MM. le bourgmestre, l'intendant militaire, le colonel du génie, le directeur de l'hôpital militaire, accompagnés de M. l'architecte de la ville, se sont rendus ce matin à l'ancien couvent des Anglais pour examiner si ce bâtiment convient à l'établissement de l'hôpital militaire. Après une inspection minutieuse, il a été décidé que, moyennant une somme de 100,000 à 120,000 francs, on pourrait approprier aisément ces constructions à leur nouvelle destination. Ce fait vient confirmer la nouvelle que nous avons donnée de la translation de l'école militaire de Bruxelles à Liège.

L'abondance des matières nous oblige à ajourner la publication de notre article de fond.

Le Journal des Débats, feuille en position d'être bien informée, annonce qu'un projet de chemin de fer entre Paris et la Belgique ne tardera pas à être présenté à la chambre des députés. (V. France.) On nous apprend de bonne source que le gouvernement présentera fort incessamment le projet d'un chemin de fer de Gand à la frontière de France par Coutrai. (Belge.) Le service du transport des marchandises sur le chemin de fer doit commencer le 1er mars.

Les recettes brutes du chemin de Liverpool à Manchester ont été en 6 mois de 725 279 liv. sterl.; les dépenses de 79,628 liv. sterl. Bénéfice net 45,651 liv. sterl.

Le vice-roi d'Egypte a fait commencer un chemin de fer, qui aura cinq milles de Mokattam au Nil.

Les journaux anglais annoncent que leur gouvernement a consenti à ce que les cendres de Napoléon fussent ramenées de Sainte-Hélène en France. La négociation ouverte à cet effet serait terminée depuis peu de jours seulement.

Des lettres de la Havane, arrivées par la voie des États-Unis, annoncent que don Francisco de Paula aurait été proclamé roi à Mexico. Nous croyons que cette nouvelle demande confirmation.

Le gouvernement anglais a fait déterrer et expédier à Londres la belle tête gigantesque de Sésostris, qui du centre de la ville de Memphis, était passée dans les marais de Metzhamy.

Ces jours derniers une rencontre a eu lieu, à la Boverie, entre M. le docteur V....., de cette ville, et M. de

S....., jeune hollandais qui se trouve à Liège depuis quel- que temps. Une circonstance singulière a marqué ce duel. M. V. a tiré le premier, et il a brisé dans la main de son adversaire, le pistolet dont ce dernier se couvrait la tête en manière de bouclier; les débris de l'arme ont blessé légèrement M. de S. au visage. On a dû recharger le pistolet qui venait de servir; M. de S. a tiré, à son tour, et la balle a traversé l'avant-bras de M. V. dont il se couvrait la poitrine. On espère que cette blessure n'aura aucune suite funeste.

Les journaux ont parlé de troubles qui avaient eu lieu au théâtre de Bruges. Des pommes avaient été lancées contre les artistes. Une actrice, Mlle. Coraly, que nous avons vu jouer à Liège, a cru devoir relancer un de ces projectiles dans le parterre; elle a été mandée pour ce fait à la régence; on voulait l'obliger à faire des excuses; mais elle a refusé, disant qu'elle n'avait point eu l'intention d'offenser le public.

Les nouvelles de Copenhague annoncent que le roi est presque entièrement rétabli, et que l'état de sa santé ne laisse plus aucune inquiétude.

M. de Meulenaere de retour de Bruges, assistait hier à la séance de la Chambre des Représentants.

On annonce la formation d'une Société de Tempérance, à Lille.

On écrit d'Anvers, le 3 février: On apprend que M. le général Prisse quitte le gouvernement militaire de cette province pour prendre les fonctions de sous chef d'état-major général qu'il a déjà remplies précédemment.

M. de St. L....., riche célibataire, de Paris, vient de laisser sa fortune entière, qui est considérable, à celui de tous ses parents au degré accessible, qui, dans l'espace de dix ans, aurait le plus d'enfants. Le partage est prévu en cas de concurrence.

Les lettres particulières arrivées de Bude et datées de 16 janvier, disent que la bande du chef de brigands Schibri, qui dévastait le comitat de Heveser, est détruite et dispersée complètement.

On dit que le fameux Conseil est en ce moment à Paris; et que la police fait tout son possible pour l'engager à quitter la France.

Il a été présenté au marché aux bestiaux de Berlin, en 1836, 20,982 bœufs, 158,178 moutons et 71,421 cochons.

La Sentinelle du Jura rapporte qu'un jeune homme a été trouvé pendu dans une forêt des environs de Besançon, laissant près de lui un carnet et un passeport.

Le carnet portait: Je suis Vincent Mesler, de Genève (Suisse). Vive l'autre monde, c'est là où l'on trouve le vrai bonheur.

Le passeport, avec secours de route, avait été délivré à l'ambassade française à Berne, le 3 janvier courant, sous le nom d'Antoine Meyner, grenadier au 65e. de ligne, en congé illimité à Bâle.

Au dire de la Sentinelle on a reconnu beaucoup de rapports entre cet individu et le signalement de Jules Dubiez, l'un des hommes qui ont tenté le vol de la banque de France.

OUVERTURE DES BARRIERES.

Le gouvernement de la province de Liège. Vu son arrêté en date du 24 janvier dernier qui ordonne la fermeture des barrières établies sur les routes ci-après, savoir:

- 1. Route de 1re. classe N. 4 de Liège vers Malmedy. 2. Route de 2me. classe N. 15 de Liège vers Aix-la-Chapelle. 3. Embranchement de Battice à Theux. Vu la proposition de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du 3 de ce mois.

Arrête: L'arrêté ci-dessus mentionné est révoqué, les barrières placées sur ces routes seront ouvertes à dater d'aujourd'hui, 4. du courant à minuit.

En conséquence le roulage sera rétabli et la circulation libre pour toute espèce de voiture sur toutes les routes de cette province. Liège, le 4 février 1837.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

CAISSE D'ÉPARGNES

A l'Agence de la Société, place Verte, n. 41, à Liège.

En conformité de l'art. 8 du règlement, les livrets doivent être présentés du 1er au 28 février, pour recevoir les intérêts échus le 31 décembre, ou pour les ajouter au capital si le total des dépôts ne s'élève pas au 1er janvier à 2,000 fr. y compris les intérêts. — A cet effet, le bureau sera ouvert tous les jours du mois de février de midi à deux heures exclusivement, et les dimanches de neuf à onze heures du matin. Cependant les personnes dont les dépôts ne s'élèvent qu'à 1,900 fr. et au dessous, qui ne voudraient pas recevoir l'intérêt échus le 31 décembre, peuvent attendre, pour présenter leurs livrets, les mois de mars et avril, pour y faire annoter les intérêts.

Pendant les autres mois de l'année, on reçoit les placements tous les jours, les dimanches exceptés, de dix heures à midi, et les remboursements se font les mardi et samedi, de midi à deux heures.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE, du 3 FÉVRIER

Naissances: 2 garçons, 1 fille. Décès: 1 fille, 1 homme, 1 femme; savoir: P. J. Libon, âgé de 69 ans, maçon, derrière la Magdelaine, veuf en seconde nocce de M. M. Fabry. — A. T. L. Dodeur, âgé de 75 ans, tricotseuse, rue Vert-Bois.

THEATRE ROYAL DE LIEGE

Dimanche 5 février 1837, la première représentation des CABINETS PARTICULIERS, vaudeville. — LE CHEVAL DE BRONZE, opéra féerique en trois actes. A 10 heures et demie, GRAND BAL PARÉ et MASQUÉ.

Lundi 6, abonnement suspendu, la première représentation de ARRIVER A PROPOS, vaudeville. — LE GAMIN DE PARIS, vaudeville. — Le premier acte de GUILLAUME TELL. — LE TABLEAU PARLANT, opéra.

TAXE DU PAIN, du 4 Février.
Pain de seigle, 27 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 36 c.
Pain de ménage, 44 c.

ANNONCES.

Dimanche et mardi **BAL** chez DEBEUR, faub. St. Gilles.

Dimanche et Mardi **BAL** à la Comète, faub. Vivegnis.

LUNDI 6 FÉVRIER

BAL

AU PETIT SANS-SOUCI, SUR AVROY.

Chez le même il y a plusieurs CHAMBRES A LOUER.

Le public est informé que L'ADMINISTRATION DE BIENFAISANCE a transféré ses BUREAUX rue Sœurs de HASQUE n° 162.

BON VIN DU PAYS à 17 cents la bouteille, 1re. cuvée à 25 cents, Hors-Château, n° 459, derrière la Fontaine St-Jean, à la GROSSE BOUTEILLE.

UN BON OUVRIER CHAUDRONNIER, célibataire, connaissant la partie des pompes, peut s'adresser à Hocheporte. n° 790.

UN JEUNE HOMME, au courant de la tenue des livres, ayant écrit dans des maisons de commerce, DESIRE ÊTRE OCCUPE soit toute la journée ou dans la matinée. S'adresser au bureau de cette feuille.

UN JEUNE HOMME ALLEMAND de bonne famille, sachant les langues française, hollandaise et anglaise, et ayant une très-belle écriture, désire se placer dans une maison de commerce. S'adresser au bureau de cette feuille ou au numéro 1275, rue Chaussée des Prés.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souv. Pont.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. Hôtel de Ville

HUITRES ANGLAISES, chez PARENDRY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez PERET, rue Sté Ursule.

Nouvelles MORUES du Nord et ANCHOIS NOUVEAUX à 1 franc 75 centimes le tonneau, au Moriane, rue de Stokis.

QUARTIER GARNI A LOUER

Pour un homme seul, composé de deux chambres, et un cabinet au 1er., rue du Séminaire, n° 322 bis.

AVIS

A MM. LES AMATEURS DE LIVRES.

Demain dimanche, POUR LA CLOTURE, on vendra à l'amiable, ET AU COURS DE LA VENTE PUBLIQUE, tout ce qu'il restera de BONS LIVRES de tous genres après la vacation d'aujourd'hui samedi, du fonds de R. GANONGETTE et C., rue Pont d'Avroy, n° 577, à Liège.

SOCIÉTÉ D'EMULATION.

La Commission des Concerts de Carême a l'honneur de prévenir qu'un abonnement est ouvert pour les personnes étrangères à la Société.

Le prix de l'abonnement, pour les trois Concerts, est de douze francs, et la liste en est déposée chez le concierge. Le secrétaire, P. J.

A LOUER présentement ou pour mars prochain, UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE ET PROPRE A TOUT COMMERCE, avec fournil, écurie, et un jardin de soixante neuf perches garni d'arbres à fruits de différents espèces, agréablement située à Fragnée, près du Casino, n° 875. S'adresser pour voir la maison et conditions au commencement du quai d'Avroy, n° 562.

CORDON EN PIERRE DE TAILLE, à moulures, de vingt pieds de longueur;
GRILLAGE EN FER BATTU, de neuf pieds de longueur;
UNE PORTE EN BARREAU, ouvrant en quatre parties, A VENDRE

Quai de la Sauvenière, n. 9 bis, près la porte d'Avroy.

A louer UNE MAISON située quai de la Sauvenière, n° 817, consistant en une salle et une cuisine au rez-de-chaussée, en trois étages, composés chacun de trois pièces, deux pompes, caves et cour; elle a une issue sur la rue Basse-Sauvenière. S'adresser à M. Nossent, avocat, quai de la Sauvenière, n° 9.

A LOUER

HABITS ET COSTUMES

DE CARNAVAL.

On trouve chez LOUIS POITRON, rue Jamin St-Rock, N. 324, vis-à-vis l'hôtel des Messageries, rue Souverain-Pont, un bel assortiment d'habits et costumes de Bal; savoir: Beaux Dominos en soie et percale, tout neuf; Habits; Gilets et Culottes d'avocats, en velours, en soie et en satin; Habits de vieille femme en soie et en coton, Habits de paysan; chapeaux d'homme et de femme, ancien modèle, etc., etc.

A LOUER

BELLE MAISON DE COMMERCE,

Rue du Pont, N. 883.

S'adresser N. 1 bis, Quay St-Léonard. 159

M° DUSART, notaire, est chargé de vendre, une

GRANDE MAISON DE COMMERCE,

Située à Liège, rue Porte St-Léonard, n° 657.

Ayant une issue dans la rue de la Sirène, écurie, terrain propre à bâtir, vastes caves et quantité de greniers.

AU BAZAR

RUE VELBRUCK,

DÉPOT DE SOULIERS ET BOTTINES DE DAMES

Souliers en Laqué, id. en Maroquin, id. en Etouffe, id. en Cuir, Bottines galochées en Laqué, id. galochées en Maroquin et Socques de toutes espèces.

Au même établissement à vendre UNE COLLECTION DE MINERAUX et COQUILLAGES, et plusieurs GUITARES et FORTÉS de rencontre; plus, une quantité de Paravents à 2, 3 et 4 feuillets; ainsi que deux Carabines, dont une dite Carabine turque ancienne.

AU MAGASIN

PLACE VERTE, N° 780.

ON TROUVE:

2000 SCHALS TARTANS, assortis en tout genres.

MERINOS DE FRANCE, en toutes nuances, première qualité.

GRAND ASSORTIMENT DE SOIERIES ET MARCELINES, depuis 1 fr. 50.

POULT DE SOIE, depuis 3 fr. 50.

GROS DE NAPLES, SATIN DE CHINE, SOIE LARGES, SCHALS RICHES, EN INDOUX et autres en grandes quantités.

MERINOS BROCHÉ, IMPRIME ET UNI EN THIBET ET AUTRES.

NAPOLITAINE, FLANELLE DE SANTÉ, première qualité.

1500 GILETS ET CALEÇONS CONFECTIONNÉS.

2000 DOUZAINES BAS DE FRANCE EN LAINE ASSORTIS, CHAUSSETTES, BAS D'ENFANTS, JUPONS, CAMISOLLES, CALEÇONS POUR HOMMES ET POUR DAMES.

BAS ET CHAUSSETTES DE SOIE.

GANTS DE COTON, DE SOIE ET DE LAINE.

CRAVATES DE SOIE NOIRES ET FANTAISIES.

FOULARDS.

PLUSIEURS CENT PIÈCES COTELINES, DEPUIS 60 CEN-

TIMES L'AUNE. 103

VENTE D'IMMEUBLES.

MARDI, 7 février 1837, à 2 heures de l'après-dîner, chez le sieur Nicolas JOLIET, cabaretier à Ruy, commune de Hologne aux Pierres, et en présence de M. le juge de paix du canton du même nom, le notaire BERNARD, à ce commis, exposera en vente, à l'extinction des feux:

1° UNE MAISON et dépendances avec JARDIN, d'une contenance d'environ 4 ares 35 centiares;

2° Et un verger, contenant environ 15 ares.

Ces immeubles sont situés audit lieu de Ruy. 158

MM. JAMME, FRÈRES, ayant encore en magasin UNE PARTIE DE VINS VIEUX ET DE BONNE QUALITÉ, avertissent le public qu'ils les vendront eu-dessous du prix, et par quantité de 10 bouteilles à la fois. Un escompte de 5 p. c. sera accordé lorsqu'on en prendra 100 bouteilles.

Il serait fait des conditions plus avantageuses encore à celui qui voudrait reprendre toute la partie, et de grandes facilités pour le paiement lui serait accordées moyennant une garantie suffisante.

PRIX ET QUALITÉS, flacon compris.

Bordeaux rouge, diverses côtes, des ans 1825, 1826 et 1827, de fr. 1 45 c. à fr. 2 30 c.

Bordeaux blanc, diverses côtes, des ans 1825, 1827 et 1831, de fr. 1 10 c. à fr. 1 70 c.

Tavel de 1822, à fr. 1 85 c.

St-Christol de 1827, à fr. 1 30 c.

Muscad, Lunel et Bézier, de 1825, 1827 et 1831, de fr. 1 30 à fr. 1 85 c.

Macon de 1825 et 1827, de fr. 1 75 à fr. 2 40.

Idem. Blanc de 1827, à fr. 2 25 c.

Rhin de 1822, à fr. 3 30 c. 199

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE BELLE ET GRANDE MAISON

DE CAMPAGNE.

Toute ou en partie, d'un goût très distingué, avec fournil, remise, écuries, pigeonnier, cour entourée de beaux bâtiments, jardins garnis d'arbres à fruits, prairies et allée y attenant; le tout ne renfermant qu'un ensemble d'une contenance d'environ quatre hectares, sis au village d'Occquier en Condroz, près de la nouvelle route de Liège, à Marche.

Le rez-de-chaussée de la maison est composé d'un beau grand salon, de deux autres plus petits; de deux cuisines et de deux caves. Des prairies, du bosquet et de la grande Drève on jouit de la vue la plus variée et la plus agréable. S'adresser à M. AMORÉ avoué, rue du Stalon, n° 902, ou rue Devant-les-Carmes n° 432. 204

VENTE D'UNE MAISON.

LUNDI 6 février 1837, à dix heures du matin, M. PARMENTIER, Notaire, adjudgera publiquement en son étude, place du Théâtre royal,

UNE MAISON A DEUX ÉTAGES, N. 939,

SITUÉE RUE ROTURE, A LIÈGE,

Joignant à MM. Lonhienne, Hoka et Lagasse. 163

A VENDRE

BELLE PROPRIÉTÉ,

SITUÉE A LIÈGE, AU PERY,

Composée d'UNE JOLIE MAISON et d'un autre bâtiment avec porte cochère et jardin de cinq verges grandes, le tout entouré de murs, garni d'arbres portant les meilleurs fruits de toute espèce et dominant sur la ville. S'adresser au notaire, PAQUE. 108

Le VENDREDI 17 février 1837, à 10 heures, le notaire PAQUE exposera en vente aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain-Pont,

UNE MAISON TRES-SPACIEUSE,

SISE A LIÈGE, RUE ST-ADALBERT, N° 755,

Avec QUARTIER derrière, deux cours, puits, citerne, etc. Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire.

VENTE D'UNE BONNE MAISON,

RECONSTRUITE A NEUVE.

LUNDI 6 FÉVRIER 1837, à 3 heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire DEBEFVE, il sera exposé en vente aux enchères publiques, LA MAISON COTÉE N° 99, située rue Hocheporte, à Liège. S'adresser pour connaître les conditions de cette vente, en l'étude dudit notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281, à Liège.

A VENDRE POUR EN JOUR DE SUITE,

DEUX MAISONS CONTIGUES.

sise rue Hoche-Porte à Liège, portant les n° 90 et 91; propre à tout commerce

Et une autre maison rue Firquet, audit Liège, portant le n. 44.

S'adresser à M° VIGOREUX, avoué, rue St-Séverin n. 714, à Liège, pour connaître les conditions de la dite vente. 175

A VENDRE,

UNE

BELLE MAISON DE COMMERCE,

Sise rue sur Meuse, n° 385, à Liège.

S'adresser à M° DUSART, notaire. 109

VENTE D'IMMEUBLES

PATRIMONIAUX.

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LE MARDI 14 février 1837, à deux heures, le notaire PAQUE exposera en vente publique, pardevant M. CHOKIER, juge-de-peace à Liège, en son bureau Mont St-Martin, les biens ci-après désignés:

1^{re} Lot. Une MAISON et autres batimens avec 103 perches 93 années de jardin et cotillage, sise à Liège derrière l'église sainte Véronique et joignant à l'enclos des Anges. La station du chemin de fer, qui sera à proximité de cette propriété lui donne une très grande valeur.

2^e Une pièce de cotillage et houblonnière, contenant 154 perches 12 aunes, située au Laveu, quartier du sud, à Liège.

3^e Une maison avec jardin et houblonnière de 29 perches 42 aunes sise à Fragnée, en lieu dit beguine quartier du sud, tenant du levant à la rue.

4^e Une pièce de terre et prairie sise à Boutelicon, en Lairesse, commune d'Ougrée, contenant 59 perches 87 aunes joignant de trois côtés au chemin.

5^e Une prairie de 21 perches 99 aunes, au même lieu que la précédente.

6^e Et une vente de 500 r. sous ou 6 francs 63 centimes, due par les sieurs Roufosse, de Tilleur.

S'adresser, pour les conditions, au dit bureau ou à l'étude dudit notaire.

VENTE

D'UNE

BELLE PROPRIÉTÉ,

SITUÉE A FLÉMALLE-HAUTE.

MARDI 14 mars 1837, à 2 heures de relevée, il sera vendu en hausse publique à l'étude du notaire ADAMS, derrière St-Paul,

1^{re} UNE BELLE MAISON cotée n^o 70, avec ses batimens de dépendances, pompes, citernes, cours, remises, étables, écuries pour 4 chevaux, jardins grands et petits, bosquet, prairies garnies des meilleurs arbres à fruits et en plein rapport, le tout ne formant qu'un ensemble clôturé de haies superbes, d'une contenance de 3 hectares 61 ares et 12 centiares, dans le site le plus agréable, à Flémalle-Haute entre la grande route et la Meuse.

Cette maison se compose de plusieurs caves, auez-de, chaussée d'un vestibule, deux beaux salons, trois cabinets, cuisine, lavoir, garde-manger, chambre de servante, et à l'étage de quatre belles chambres, trois cabinets, chapelle, vestibule, chambre de domestique,

2^e UNE PETITE MAISON près de la précédente, sise sur la grande route, avec un clos dit *tatine coq*, clôturé de murs et haies, contenant 71 ares 25 centiares.

3^e UNE AUTRE PETITE MAISON attenante au lot précédent, avec cour, grange, batimens, jardin et terre clôturés de murs, contenant 33 ares 65 centiares, avec une issue sur la grande route.

Les biens ci-dessus sont libres de charges; ils seront exposés en trois lots et ensuite en masse; avec des facilités pour le paiement et aux conditions à voir chez le dit notaire.

S'adresser pour voir la propriété à la maison même, les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, après-midi.

Le jeudi 23 février 1837, à 11 heures précises du matin, il sera, par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, et pardevant M. CHOKIER, juge de paix des cantons sud et ouest de la ville de Liège, en son bureau situé rue Mont St-Martin, n^o 607, procédé à la vente aux enchères publiques

D'UNE MAISON

Avec cour, bâtiment au fond de la cour, verger et toutes dépendances, sise à Liège, QUAI D'AVROY, portant le n^o 778.

Cette maison et le terrain qui en dépend ont une superficie de 221 mètres, et joignent d'un côté à M. Lassaux, du côté opposé à la veuve François Benoit, de derrière à la ruelle dite du Saint-Esprit, et du devant au quai d'Avroy.

S'adresser pour plus amples renseignements à M. le juge de paix, et en l'étude à Liège, rue Féronstrée n^o 588, dudit M^e GILKINET.

VENTE

DE

DEUX MAISONS,

sises à Liège, faubourg Ste. Marguerite.

MERCREDI 15 février 1837, à 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix du quartier de l'Ouest de la ville de Liège, rue Mont St-Martin, il sera procédé par le ministère de M^e KEPPELLE, notaire, à ce commis par jugement, à l'adjudication publique aux enchères, par licitation

DE 2 MAISONS contigues, portant les n^{os} 301 et 302 tenant d'un côté, à M. Stassart, et d'autre à M. Lessuisse.

ELLES RAPPORTENT 420 Frs. DE LOYER ANNUEL. S'adresser audit notaire KEPPELLE pour connaître les conditions.

VENTE DE MAISONS ET TERRES

SITUÉES A LA BOVERIE.

LUNDI SIX FÉVRIER 1837, dix heures du matin, le notaire KEPPELLE vendra aux enchères en son étude à Liège

1^{re} UNE MAISON située au hameau des Vennes, n. 153, tenant d'un côté à M^{me} Nagant, d'un autre à Detombay.

2^e UNE MAISON avec jardin située au hameau de Froimont, tenant d'un côté à Philippin, d'un autre à Lejaxhe et Leblanc.

3^e UNE PIÈCE DE TERRE située à la ruelle des Foris, contenant trois verges grandes onze verges petites; tenant du levant à la dite ruelle, du midi à la veuve Jacquet, du nord à Laurent Lejeune.

4^e UNE PIÈCE DE TERRE située aux champs de Bernimolin, tenant de deux côtés à M. Hubert, d'un troisième à Joseph Simonis, d'un quatrième à la ruelle des anes.

Aux conditions à voir en l'étude dudit notaire, rue St-Hubert, n. 59r.

VENTE

DE

BELLES PROPRIÉTÉS,

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LE 16 FÉVRIER 1837, à 10 heures du matin, M^e les enfans VANDERMAESEN feront vendre publiquement par le ministère du notaire DELIÈGE, chez M. DESCARDRE, à Chênée,

LES PROPRIÉTÉS CI-APRÈS:

1^{re} lot: UNE BELLE MAISON DE MAITRE, de grands et beaux jardins, une maison de fermier, bâtiment d'exploitation. Plus 26 hectares de jardins, vergers, prés, terres, bois et pâtures, situé le tout contigu au bois Lemoine, commune de Forêt, à quelques minutes de l'abbaye de Beaufays.

Cette propriété est placée dans l'endroit le plus pittoresque et le plus salubre, les batimens sont solides et couverts en ardoises, les fonds renferment de riches mines de fer en pleine exploitation.

2^e lot: LA FERME DE MASTA, sise même commune se composant de maison, batimens d'exploitation et dépendances avec 15 hectares de jardin, verger, terres, pâtures et bois.

Cette ferme contient des mines de fer, de plomb et de calamine, elle est avantageusement placée à 10 minutes de Chaumontaine, et près de la route de la Vesdre.

3^e lot: UNE BELLE ET BONNE FERME, sise au Thier, commune de Forêt, consistant en maison, bâtiment d'exploitation et dépendances, avec 17 hectares, 20 ares de prairies, terres et bois, en diverses pièces, dont plusieurs renferment des mines de fer.

4^e lot: UNE BELLE PRAIRIE, fonds de 1^{re} classe, sise à Sawehied, près de Beau-Fraipon, commune d'Imbourg, sur le bord de l'Oarle, contenant 6 hectares 69 ares.

5^e lot: UNE MAISON, sise à Liège, rue des Prémontrés, n^o 316.

6^e lot: UNE PIÈCE DE TERRE appelée Chappenoir, contenant 4 hectares 73 ares, située commune de Saint Georges.

Tous ces biens sont à peu-près libres de charges. S'adresser pour connaître les conditions à FLÉRON en l'étude de M. DELIÈGE, à Liège, chez M. Dieudonné VANDERMAESEN rue Pierreuse, n. 342, à Verviers chez M. VANDERMAESEN, procureur du roi.

FAILLITE DE JOSEPH JAMME.

Les syndics provisoires de la faillite de Joseph JAMME, ci-devant négociant, demeurant à Liège, rue des Tanneurs, invitent les créanciers du failli à se présenter dans le délai de quarante jours, en l'étude de M. Jules DEL MARMOL, avocat, rue Binne Fortune, n^o 445, par eux ou par leur fondé de pouvoirs, à l'effet de déclarer à quel titre et pour quelle somme ils sont créanciers, et de leur remettre leurs titres de créances ou de les déposer au greffe du tribunal de commerce, si leur en sera donné récépissé.

Liège, le 31 janvier 1837. Jules DEL MARMOL, Eugène MOXHON, Walthère FRÈRE, avocats.

PILULES ECOSSAISES

D'ANDERSON,

AUTORISÉES PAR S. M. BRITANNIQUE,

CONNUES DEPUIS PLUS DE CENT ANS, CONTRE LES MALADIES LES PLUS DANGEREUSES.

Ces pilules, dont l'efficacité est reconnue généralement partout, restaurant et fortifient l'estomac, donnent de l'appétit, purgent la bile et les glaires, dissipent l'acreté des humeurs, fondent les obstructions, guérissent les étourdissements et les migraines et font disparaître toutes les douleurs du bas ventre; enfin elles purgent doucement, sans causer ni douleurs ni tranchées; tuent les vers, rendent facile la digestion, n'empêchent pas de vaquer à ses affaires habituelles et peuvent être prises dans toutes saisons et à toutes les époques de la journée, sans jamais inconvénient.

Prix: 1 fr. 60 cent. la boîte avec une instruction plus détaillée.

Au dépôt chez M. DAVREUX, pharmacien, place du Marché, n. 9, à Liège, où l'on trouve aussi les PASTILLES pectorales au baume de Tolu, de HAYWARD.

VENTE D'UNE MAISON

AVANTAGEUSEMENT PLACÉE POUR LE COMMERCE.

MARDI 21 février 1837, à 2 heures de relevée, le notaire BIAR vendra publiquement en son étude à Liège, rue Vienne d'Ile, n^o 43,

UNE MAISON COTÉE 556,

Sise au commencement du quai d'Avroy audit Liège,

Avec cour, au fond de laquelle il se trouve un bâtiment servant d'atelier.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente audit M^e BIAR.

BOURSES.

PARIS, LE 2 FÉVRIER.

Cinq pour cent	109 05	Esp. D. diff. s. int.	00 00
Trois pour cent	79 40	• Dt. pas. s. int.	7 00
Act. de la B. de Fr.	2445 00	Belq. Empr. 1832	103 00
Napl. Cert. Falc.	98 35	Banque de Belg.	1365 00
Esp. Ardois 1834	26 00		

AMSTERDAM, LE 2 FÉVRIER.

Holl. Dette active	104 3/16	Inscr. au gr. livre	66 7/8
Dito 2 1/2	53 7/8	Certif. à Amst.	95 5/8
Différée	4 0/0	Pologne. L. n. 500r.	141 0/0
Billet de change	22 15/16	Lots de Rd. 50 f.	143 0/0
Syndic. d'amort.	94 3/4	Espagne. E. Ard.	24 5/16
• 3 1/2	78 0/0	Dito grd.	24 1/8
Soc. de comm. P.-B.	182 0/0	Dette diff. anc.	8 3/4
nouvelle.	102 1/2	• nov.	12 1/8
Russie, H. et Cr. 5	103 7/8	• passive.	7 5/16
1829, 5	104 3/8	Autriche. Métal. 5.	100 1/8

ANVERS, LE 3 FÉVRIER.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	A NAPLES. Cert. Falc.	92 1/2	A
• Det. diff.	44 0/0	A ETAT-RO. Lev. 1832.	000 0/0	
Emp de 48 mill.	100 3/8	• à An. 1834.	104 0/0	A
HOLL. Dette active	00			
Rente remboursab.	97 1/4			
AUTRICHE. Métal.	103 3/4			
Lots de fl. 100.	000 0/0	Amst. c. jours.	111 1/2	P
• de fl. 250.	425 0/0	Rotterd. Idem	114 1/2	P
• de fl. 500.	704	A Paris, Idem	114 p.	
Polac. Lots d. 300.	119 1/2	• 2 mois.	34 1/2	P
• de fl. 500.	149 1/2	Lond. p ^r Estr. c. j.	39 1/4	
BRÉSIL. E. à L. 1834	85 3/4	• 2 mois.	59 6 1/2	A
ESPAG. Empr. 1834.	24 3/8	Hamb. p ^r 40 Hll. c. j.	35 1/4	A
• D. diff. 1834.	0 0/0	• 2 mois.	35 0/0	A
• Dit p. 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	114 p. c.	
Dette diff.	8 3/4			

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 3 FÉVRIER 1837.

Les fonds Espagnols ont été assez fermes au commencement à notre bourse de ce jour. — Ardois ouvert 24 1/4 3/8 1/2 après 24 1/4 1/8 24 et Festé 25 argent. — HOLLANDAIS. — Primes à un mois 25 1/2 p. c. dont 1 p. c. On a fait très-peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 3 FÉVRIER.

COURS		ACTIONS.	
Emp. Rotsch.	100 1/4	Act. Société Gén.	738 0/0
Fin cour.	100 1/4	Act. de la S. de C.	129 0/0
Pr. 1 ^{re} m. d. 1.	000 0/0	Act. la B. de B.	600 0/0
1836, 4 ^e 1 ^{re} m.	92 5/8	Act. C. Sam. et O.	000 0/0
Fin cour.	00 0/0	Act. des Hauts-F.	149 0/0
pr. 1 ^{re} m. d. 1.	00 0/0	Act. Charb. Flenu.	130 0/0
Dette active 2 1/2.	00 0/0	Act. Banq. fonc.	000 0/0
E. de la ville 1832	100 0/0	Act. Ch. H. et W.	000 0/0
Dette active holl.	00 0/0	Act. Ch. Sclessin.	000 0/0
Rente domaniale	96 3/4	Act. Ent. Indust.	121 1/2
BRÉSIL 1834.	00 0/0	Act. Ch. Lev. du F.	106 1/2
AUTRICHE. Métal	103 1/2	Act. S. Ougrée.	000 0/0
ROME 1832.	100 3/4	Act. S. Sars-Louch.	000 0/0
NAPLES. Falconnet	00 0/0	Act. Che de fer.	00 0/0
• Banque Tav.	00 0/0	Act. S. de Venne.	000 0/0
PORT. Dona Maria	00 0/0	Act. bat. à V. Anv.	0 0 0/0
ESPAG. Ardo 1834.	24 3/8	Act. S. St. Léona.	000 0/0
• Fin cour.	24 0/0	Act. S. Clatellu.	000 0/0
• gros pièces	00 0/0	Act. S. Verrieres.	000 0/0
pr. 1 ^{re} m. d. 1.	25 1/2	Act. Ecl. gaz. rés.	000 0/0
différée 1834.	00 0/0	Act. S. Raffinerie.	100 0/0
• ane.	00 0/0	Act. Verr. Charb.	000 0/0
dette passive.	00 0/0	Act. Expl. l'Esper.	110 0/0
		Act. des Brasseries.	100 0/0
		Act. Librairie II.	000 0/0
		Act. Typogr. V.	000 0/0
		Act. Fabr. Tapis.	000 0/0
		Act. Fabr. de fer.	000 0/0
		Act. C. de Bruges.	000 0/0
		Act. H. F. Monc.	112 0/0

PLACE D'ANVERS, LE 3 FÉVRIER.

Les affaires en général sont assez calmes. — En café et sucre brut, aucune transaction marquante à rapporter. — En sucre raffiné, il s'est fait seulement 3 à 4000 pains mélis en papier à prix divers. — Thés. — Un peu plus recherchés, ont donné lieu aux transactions suivantes: 304 caisses Bohé à 80 cents et 751 caisses Young-Hyson, à prix non positivement connu. — Grains. — On a cité les transactions suivantes: 1,400 hectolitres graine de chanvre d'Odessa, à f. 7. 1/8. 1,500 dito seigle du pays, à f. 6 1/4.

VENTE PUBLIQUE.

Les 112 caisses sucre Havane blond avarié, exposés aujourd'hui aux enchères ont été adjugés de fr. à fr. par 50 kilog. suivant degré d'avarie.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 3 FÉVRIER

Le schooner suédois Delphine, v. de Marseille et Alicante, ch. de soufre et laine.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n^o 622, rue du Tot d'Or, à Liège.